

ARRÊTÉ

Portant inscription
sur le tableau annuel
d'avancement au grade
de **TECHNICIEN**
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
au titre de l'année 2023

N/Réf. : Bdk/CB

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,
Vu l'arrêté n° 20-378 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en date du 23 décembre 2020, portant établissement des lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

Article 1er :

Le tableau annuel d'avancement au grade de **TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**, est fixé comme suit pour l'année 2023 :

RANG DE CLASSEMENT	IDENTITÉ DE L'AGENT	DATE D'AVANCEMENT
1	THIERRY Karine	1 ^{er} avril 2023

Promouvables/Inscrits	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 :

Monsieur le Directeur du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à TOURS, le 31 mars 2023

**Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,**



Jean-Gérard PAUMIER

Le Président,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,

*Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'ORLEANS, dans un délai
de deux mois à compter de la publication
du présent arrêté.